

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-213 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

**Objet :** Office de Tourisme – Instauration d'une Régie de Recettes

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la municipalisation des services en charge de la promotion touristique du territoire et la création d'une régie autonomie pour gérer l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président propose de créer, au sein de cette régie, une régie de recettes pour permettre d'encaisser les produits mis en vente dans le cadre du fonctionnement de l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois.

Monsieur le Président précise que les produits encaissés seront constitués par la vente des ouvrages et des différents outils de promotion du territoire, ainsi que la vente de produits d'animation proposés dans le cadre du fonctionnement de l'Office de Tourisme.

L'encours de cette régie est fixé à 500 € (cinq cents Euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'instituer une régie de recettes auprès de l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois pour encaisser les produits des ouvrages et différents outils de promotion du territoire, des animations et de la vente des produits dérivés,
- de fixer par arrêté les conditions de fonctionnement de cette régie de recettes,
- de donner délégation à Monsieur le Président pour prendre toute disposition dans le cadre du fonctionnement de cette régie de recettes.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 02 décembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 02 décembre 2013

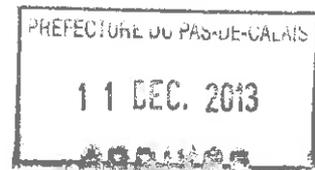
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



2013-213- 02/12/2013

**DEL OFFICE DE TOURISME REGIE RECETTES**